

Budget Primitif 2026

Vue générale

Le présent rapport a pour objectif de satisfaire aux obligations décrites au sein de l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), en proposant une *présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles [...] afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux* des documents budgétaires.

Le budget primitif (BP) 2026 s'inscrit dans un contexte de tension financière au niveau national, comme rappelé au cours du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) de février 2026. Si le Projet de Loi de Finances pour 2026 a été entretemps adopté, il augure pour le secteur communal dans son ensemble d'un resserrement des conditions financières d'exercice de l'action des collectivités. Dans ce contexte, l'appel à la prudence formulé au cours du DOB 2026 n'en est que plus critique.

En 2026, le choix du retour à un calendrier classique après une expérimentation de deux ans implique le vote préalable du compte financier unique (CFU) et la reprise des résultats de 2025 au sein de la programmation de 2026.

Pour rappel, l'affectation des résultats de 2025 se décline de la façon suivante :

Exécution budgétaire de l'exercice 2025

En euros	Investissement	Fonctionnement	Total
Prévision budgétaire totale (recettes)	7 727 851,70	19 544 273,61	27 272 125,31
Recettes réalisées	2 960 916,48	20 705 891,14	23 666 807,62
Restes à réaliser	288 369,09	0,00	288 369,09
Prévision budgétaire totale (dépenses)	10 600 499,35	24 355 764,00	34 956 263,35
Dépenses réalisées	7 370 363,29	18 478 685,73	25 849 049,02
Restes à réaliser	1 210 895,77	0,00	1 210 895,77
Solde des réalisations de l'exercice	-4 409 446,81	2 227 205,41	-2 182 241,40
Résultats antérieurs reportés	2 872 647,65	4 798 190,59	7 670 838,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	-1 536 799,16	7 025 396,00	5 488 596,84

Différence entre les restes à réaliser	-922 526,68	0,00	-922 526,68
Résultat cumulé	-2 459 325,84	7 025 396,00	4 566 070,16
Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	9 121,97	208 548,51	217 670,48
Résultat y compris opérations non budgétaires	-2 450 203,87	7 233 944,51	4 783 740,64

Affectation des résultats de 2025

Affectation des résultats	Affectation à l'investissement (1068)	2 450 203,87 €
	Report en investissement (001)	-1 527 677,19 €
	Report en fonctionnement (002)	4 783 740,64 €

Par conséquent, le BP 2026 s'équilibre comme suit :

Vue générale – BP 2026

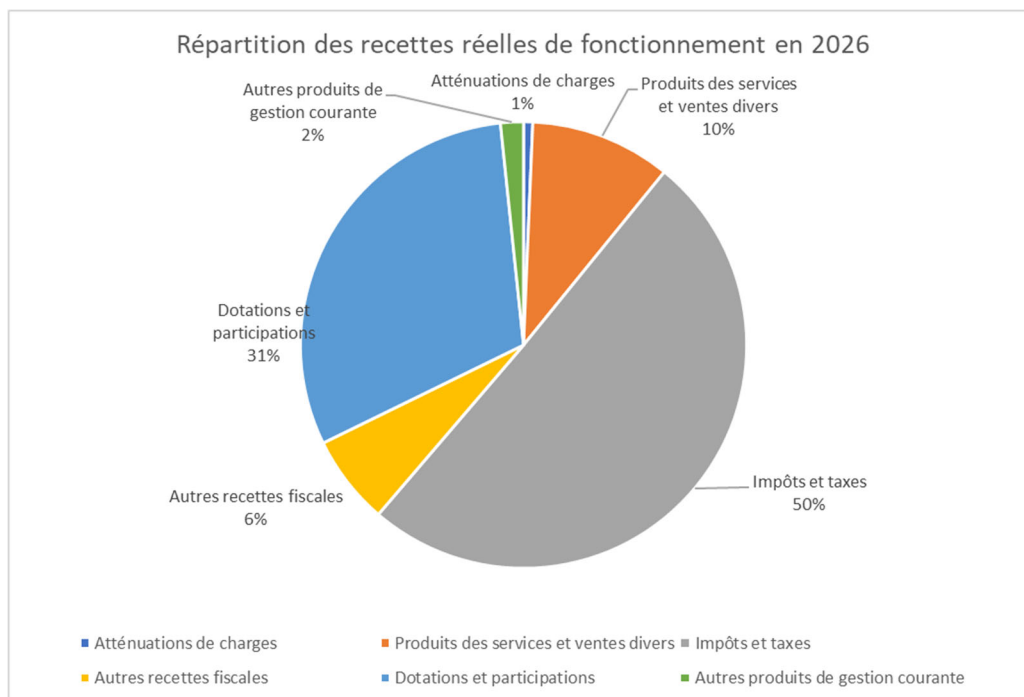
<i>En euros</i>	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement y compris affectation à l'investissement (1068)	6 161 907,03	8 612 110,90
Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 210 895,77	288 369,09
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	1 527 677,19	-
Total de la section d'investissement	8 900 479,99	8 900 479,99
Crédits de fonctionnement	25 287 836,24	20 504 095,60
Résultat de fonctionnement reporté (002)		4 783 740,64
Total de la section de fonctionnement	25 287 836,24	25 287 836,24
TOTAL DU BUDGET	34 188 316,23	34 188 316,23

Section de fonctionnement

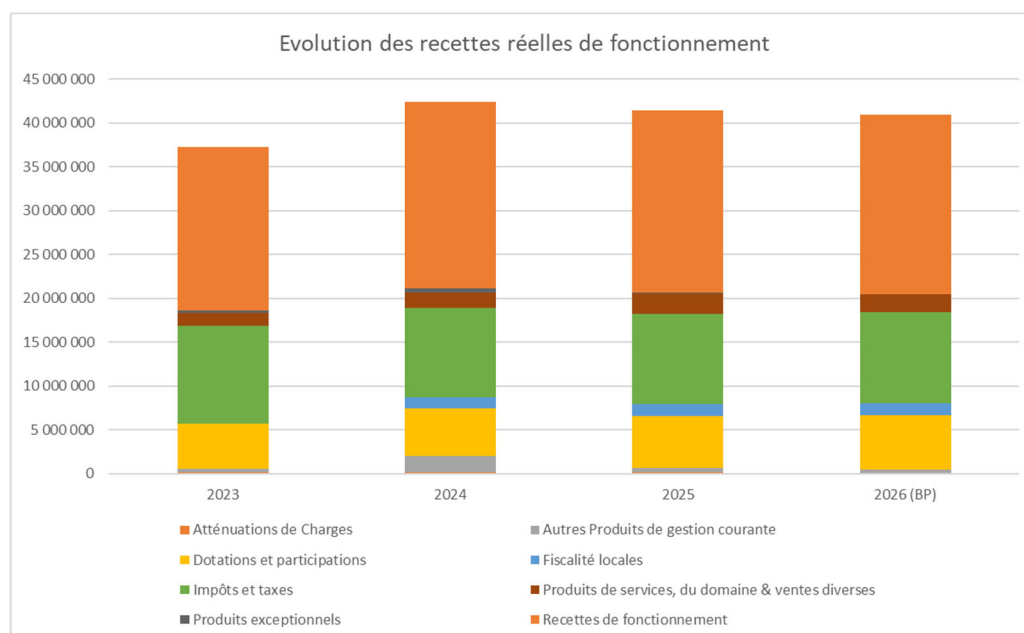
La section de fonctionnement regroupe les recettes et dépenses récurrentes de la collectivité. La structure de celles-ci est relativement stable. En prévision budgétaire, les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer au sein de chacune des sections. Par conséquent, l'excédent reporté de fonctionnement (4,8 M€) est viré de façon quasi intégrale à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement

Au premier rang des recettes réelles de fonctionnement estimées à 20,5 M€, les recettes fiscales devraient représenter un plus moins de 55% du total des recettes réelles de fonctionnement, tandis que les dotations devraient pour leur part atteindre peu ou prou un tiers du total.



Les recettes de fonctionnement de la ville devraient être relativement atones, eu égard à l'absence d'élément exceptionnel prévisible à ce stade :



Impôts et taxes – 11,7 M€

Avec l'accalmie de l'inflation, la revalorisation des bases locatives devrait atteindre 0,8%. Le produit des impôts locaux devrait donc atteindre 8,3 M€, hors évolutions physiques des bases.

Pour rappel, à la date de vote du budget primitif 2026, les taux d'imposition, inchangés depuis 2020, s'établissent comme suit :

Taux d'imposition

Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)	13,12%
Taxe sur le foncier bâti	28,43%
Taxe sur le foncier non bâti	54,58%

À noter : la majoration de la taxe d'habitation appliquée aux résidences secondaires est positionnée depuis 2023 à 60%, maximum autorisé.

Par ailleurs, les attributions de compensation négociées dans le cadre des relations avec la Communauté d'agglomération du pays de Gex (CAPG) atteindront 2 M€.

La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement est projetée à hauteur de 0,85 M€, légèrement en-deçà du réalisé de 2025, afin de tenir compte des difficultés encourues par le marché immobilier.

D'autres taxes sont attendues pour environ 0,3 M€ ; à ce titre, il faut citer les droits de place budgétés à hauteur de 110 k€.

Dotations et participations – 6,3 M€

En 2026, la principale ressource de ce chapitre de recettes, la Compensation Franco-Genevoise, enregistre une augmentation sensible, passant de 5 M€ en 2025 à 5,5 M€ en 2026. Cette évolution permettra de compenser en partie la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) budgétée à 525 k€, soit un montant similaire à celui réalisé en 2025.

Le solde des dotations de fonctionnement est essentiellement réparti entre dotations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre des activités périscolaires, et subventions de fonctionnement obtenues par la médiathèque et le conservatoire dans le cadre de leurs projets.

Produits des services, des domaines et ventes diverses – 2,1 M€

Ce chapitre recense les recettes liées aux activités périscolaires et extrascolaires, les entrées du centre nautique, les revenus liés au Conservatoire à rayonnement communal et à la billetterie des spectacles organisés par la ville. L'année 2025 avait été marquée par les effets de l'augmentation tarifaire votée en juillet 2024 et les efforts de recouvrement des factures impayées en matière péri- et extrascolaire. Il n'est pas attendu d'élément non récurrent de cette nature en 2026.

Autres recettes de gestion courante – 0,4 M€

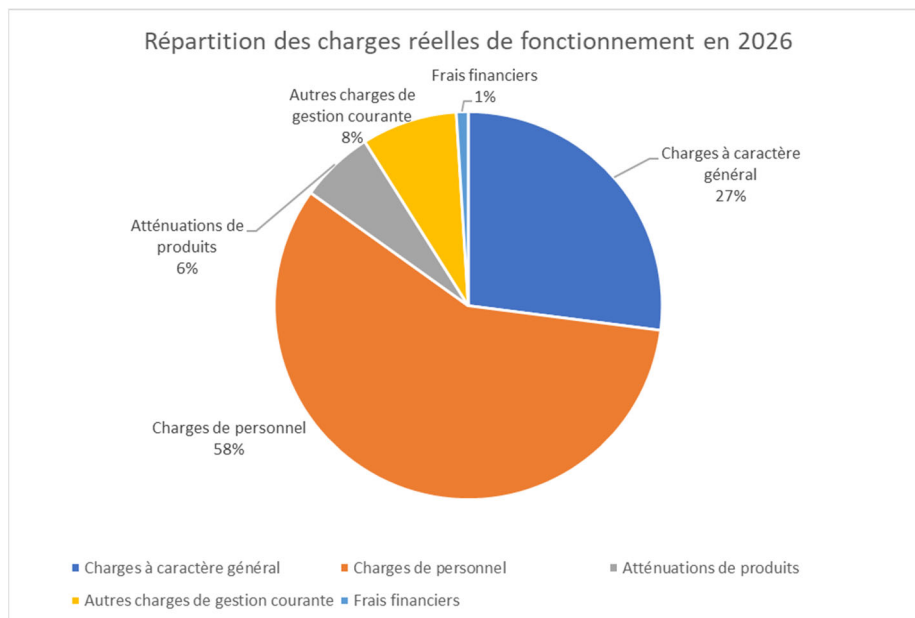
Il s'agit essentiellement des revenus des immeubles dont la ville est propriétaire.

Atténuations de charges – 0,1 M€

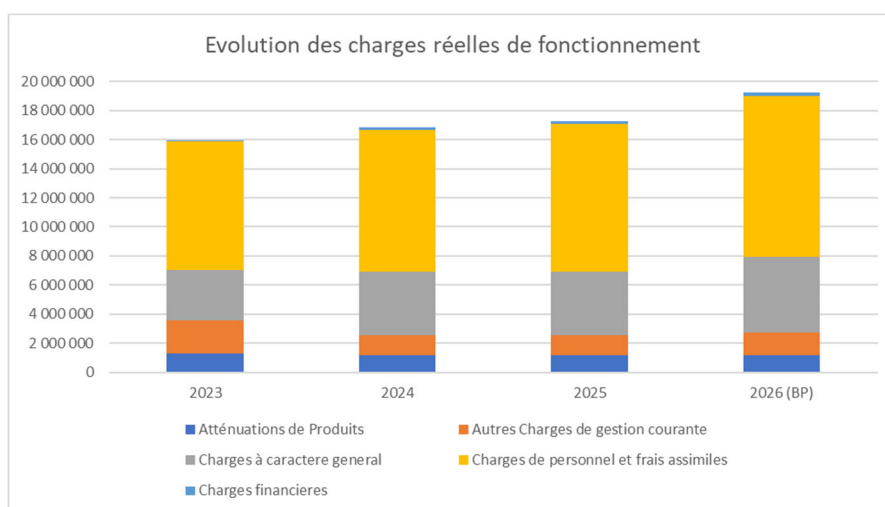
Il s'agit classiquement de remboursements d'assurance, notamment consécutifs aux arrêts maladie des agents. Le montant est relativement stable d'une année sur l'autre.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement pourraient atteindre 19,2 M€ en 2026. En structure, elles sont marquées par la prépondérance des charges de personnel, qui représentent près de 60% du total.



L'évolution des dépenses de fonctionnement doit être maîtrisée afin de préserver la résilience financière de la collectivité face aux chocs exogènes.



Charges de personnel – 11,2 M€

Les dépenses de personnel, qui ont atteint globalement 10,2 M€ en 2025 (charges comprises) devraient se positionner à 11 M€ en 2026. Malgré la stabilité relative des effectifs (233 agents à fin 2025 contre 225 à fin 2024), plusieurs effets, dont la prise en charge par la commune de la prévoyance des agents, l'augmentation du taux de cotisation à la retraite des fonctionnaires, et le glissement vieillesse-technicité, expliquent l'augmentation programmée de la masse salariale. Par ailleurs, en cours d'exercice 2025, un travail important de reprise d'ancienneté des agents a été effectué afin de mettre à jour les carrières des agents, toutes catégories confondues. Cet effet sera sensible en année pleine en 2026.

L'année 2026 sera également l'occasion de retravailler sur les Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui constituent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la collectivité. En matière de ressources humaines, les autres projets marquants de l'exercice seront focalisés autour de quatre axes : l'actualisation du Document Unique, le développement d'un processus d'intégration collective des nouveaux arrivants, les besoins de formation générés par le renouvellement de l'assemblée délibérante et l'élection de nouveaux représentants du personnel.

Charges à caractère général – 5,2 M€

Les charges à caractère général pourraient s'établir à 5,2 M€ (contre 4,9 M€ au budget primitif 2025 et 4,4 M€ réalisés en 2025). Cette augmentation sensible tient à plusieurs facteurs :

- L'augmentation des frais liés à la restauration scolaire, qui devraient avoisiner 525 k€ ;
- Les frais d'énergie des bâtiments communaux, ainsi que le chauffage (respectivement 521 k€ et 590 k€)
- La formation du personnel, dans un contexte d'élections professionnelles en fin d'année 2026 (270 k€) ;
- La maintenance du patrimoine immobilier de la ville (112 k€) et de la voirie et des réseaux (ensemble 200 k€) ;
- Le coût des élections municipales et communautaires, budgétées à 16 k€ (hors coûts salariaux et informatiques)...

Autres charges de gestion courante – 1,5 M€

En matière d'autres charges de gestion courante (1,5 M€), les dépenses incompressibles sont notamment :

- La contribution au CCAS (centre communal d'action sociale) et à la résidence autonomie de la ville (473 k€) ;
- Les subventions aux associations (358 k€) dont 231 k€ aux entités culturelles et 117 k€ aux entités sportives ;
- Les indemnités des élus (187 k€) ; la ville étant passée au-delà des 10 000 habitants depuis les élections de 2020, le nombre d'adjoints passe de 8 à 9.
- La dotation à l'école privée sous contrat Saint-Vincent (120 k€).

Atténuations de produits – 1,2 M€

Ce montant, stable au cours du temps, comprend le versement au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 980 k€ et la contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 180 k€.

Les charges financières – 0,2 M€

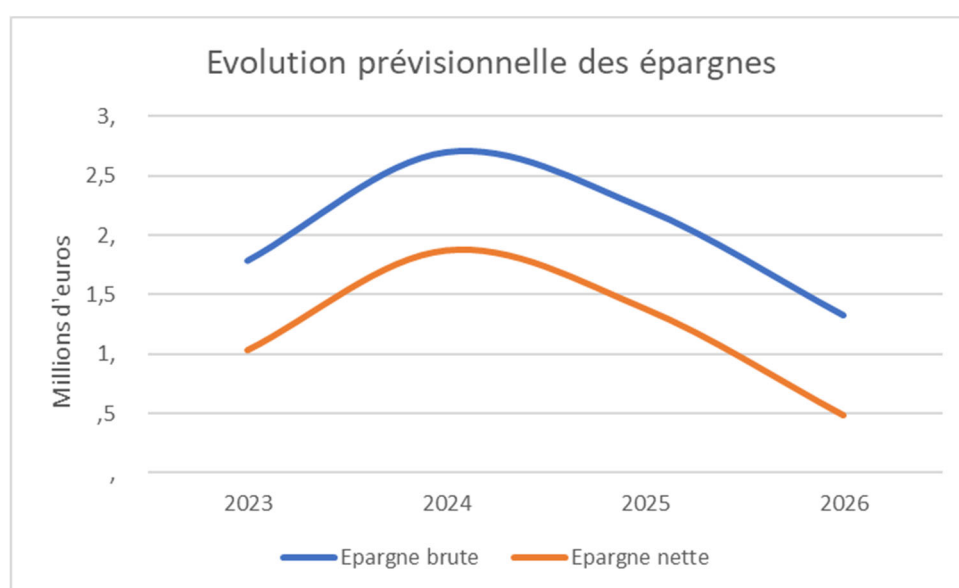
Les charges financières devraient passer sous la barre des 200 k€ en l'absence de recours à l'emprunt en 2026.

Les épargnes

La prévision de 2026 projette un pincement des soldes d'épargne eu égard au dynamisme des dépenses de fonctionnement et à la relative atonie des recettes de même nature. Pour autant, la ville contribue au financement de ses investissements en dégageant un autofinancement net positif.

en millions d'euros	2023	2024	2025	2026
Atténuations de Charges	,2	,2	,2	,1
Autres Produits de gestion courante	,4	1,8	,5	,3
Dotations et participations	5,1	5,5	5,9	6,3
Fiscalité locales		1,3	1,4	1,3
Impôts et taxes	11,2	10,1	10,3	10,3
Produits de services, du domaine & ventes diverses	1,5	1,8	2,3	2,1
Produits exceptionnels	,3	,5	,1	
Recettes de fonctionnement	18,6	21,2	20,7	20,5
Atténuations de Produits	1,3	1,2	1,2	1,2
Autres Charges de gestion courante	2,3	1,4	1,4	1,5
Charges à caractère général	3,5	4,4	4,4	5,2
Charges de personnel et frais assimilés	8,9	9,8	10,2	11,1
Charges financières	,1	,2	,2	,2
Dépenses de fonctionnement	16,8	18,5	18,5	19,2
Epargne brute	1,8	2,7	2,2	1,3

Eu égard au stock de dette existant, le remboursement en capital de l'emprunt devrait atteindre 835 k€. Par conséquent, le niveau de l'épargne nette devrait se positionner à 0,5 M€, contre *a priori* 1,4 M€ en 2025.



Par ses activités récurrentes, la ville devrait contribuer au financement de ses investissements, dans une proportion qui s'amenuise toutefois et appelle à la prudence.

Section d'investissement

Le BP 2026 est construit sur la base de la reprise des résultats de 2025. L'excédent de fonctionnement issu des exercices précédents est notamment viré pour sa quasi-totalité à la section d'investissement et constitue une recette significative.

Les recettes d'investissement

Le financement des opérations d'investissement repose essentiellement sur l'autofinancement, les subventions, et les dotations.

L'autofinancement – 4,2 M€

Eu égard au report des résultats favorables de la ville en fonctionnement, un virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement est prévu à hauteur de 4,2 M€. En outre, sur le plan comptable des amortissements seront constatés en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement pour un total de 1,1 M€, ce qui porte l'autofinancement total à 5,3 M€.

Les dotations et fonds divers – 500 k€

Est comptabilisé ici le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), mécanisme par lequel les collectivités perçoivent de l'État un volume de dotations d'investissement équivalent à 16,404% des dépenses d'investissement effectuées deux ans auparavant. Par prudence, ce montant est positionné à 500 k€.

Ce chapitre est également celui où est comptabilisée la taxe d'aménagement. Celle-ci est par nature dépendante de la vigueur du secteur de la construction. Eu égard au caractère aléatoire de cette recette, rien n'est inscrit à ce titre au BP 2026.

Enfin, suite à l'affectation des résultats, en sus des recettes propres de l'exercice 2026, est comptabilisée ici l'affectation destinée obligatoirement à couvrir le déficit reporté de la section d'investissement et le solde des restes à réaliser (2,5 M€ au total, qui ne contribuent pas au financement des investissements de 2026).

Subventions d'investissement – 350 k€

La ville bénéficie d'une subvention départementale de 51 k€ destinée à financer en partie les travaux d'aménagement énergétiques (mise en place de bornes de recharge électriques, rationalisation des feux de circulation, et rénovation de l'éclairage public).

En outre, le montant des recettes issues des amendes de police, après un pic à 315 k€ en 2025, est ramené à 150 k€ pour 2026.

Enfin, la ville devrait percevoir des reliquats de subventions d'Etat totalisant 150 k€ pour la mise en place de cheminements doux.

Les dépenses d'investissement

Les projets d'investissement propres à l'année (hors remboursement du capital de la dette) atteignent un volume de 5,3 M€. Il s'agit essentiellement de fin de programmes d'investissement, eu égard à la période de transition entre deux mandats.

Les dépenses seront structurées autour des grands axes suivants :

Voirie (1,5 M€)

- Installations photovoltaïques en ombrière sur le parking du centre nautique (330 k€) ;
- La programmation pluriannuelle d'optimisation de l'éclairage public (200 k€) ;
- Les travaux d'entretien du patrimoine de voirie communale (300 k€) ;
- Les travaux en lien avec le budget participatif 2025 – 110 k€¹ ;
- Travaux d'enfouissement Pré Similien / Jargillières (115 k€) ;

Bâtiments (1,4 M€)

- Travaux de rénovation de l'école Jean de la Fontaine (300 k€ dont 175 k€ pour la toiture de l'établissement) ;
- Réalisation d'un préau couvert dans l'enceinte de l'école Jean Calas (150 k€) ;
- Rénovation de la toiture du Conservatoire à Rayonnement Communal (135 k€) ;
- Travaux d'étanchéité et de renouvellement des vélux de l'hôtel de ville (110 k€) ;
- Travaux au sein de l'école Florian, dont une rénovation de classe (50 k€)...

Urbanisme (700 k€)

- Acquisition du secteur de Veudagne (450 k€) ;
- Acquisition dans le secteur de Vireloup (85 k€) ;

Pour ces acquisitions, afin d'étaler la dépense, la ville pourrait mobiliser l'Établissement Public Foncier (EPF) de l'Ain pour le portage financier.

Finances (hors remboursement d'emprunts) – 400 k€

- Annuités d'acquisitions via l'EPF de l'Ain (255 k€) ;
- Participation financière à la réalisation de la crèche – 1^{ère} tranche (116 k€) ;
- Troisième et dernière tranche d'entrée au capital de l'Agence France Locale (16 k€).

Espaces Verts (280 k€)

- Poursuite du programme de plantation d'arbres (40 k€) ;
- Mise en sécurité de diverses aires de jeux (50 k€) ;
- Divers aménagements dont la mise en place d'un parc à chiens (45 k€) ;

Sécurité (138 k€)

- Plan pluriannuel de mise en place de la vidéoprotection (100 k€)...

¹ Pour mémoire, les opérations retenues concernent un cheminement doux vers la campagne suisse, des actions de protection de la biodiversité (chauve-souris et hérissons, ainsi qu'un espace d'initiation au disc golf).

- **Les AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement)**
- La ville s'est dotée depuis 2021 d'outils de gestion pluriannuelle de ses investissements structurants. En lien avec le BP proposé au vote, la situation des AP/CP se présente comme suit :

Nom de l'AP	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2025	CP 2026
Aménagement du secteur de Veudagne	1 000 000 €	312 980,49 €	-	443 000 €
Développement du parc de vidéoprotection	650 000 €	435 078,03 €	74 505,04 €	100 000 €
Développement des circulations douces et liaisons transfrontalières	1 947 000 €	1 548 988,74	-	96 103,14 €
Modernisation de l'éclairage public	800 000 €	106 564,86 €	165 205,86 €	200 000 €

S'agissant de l'aménagement du secteur de Veudagne, l'acquisition d'une parcelle importante devrait intervenir en 2026 et assurer la maîtrise foncière indispensable aux projets de la ville.

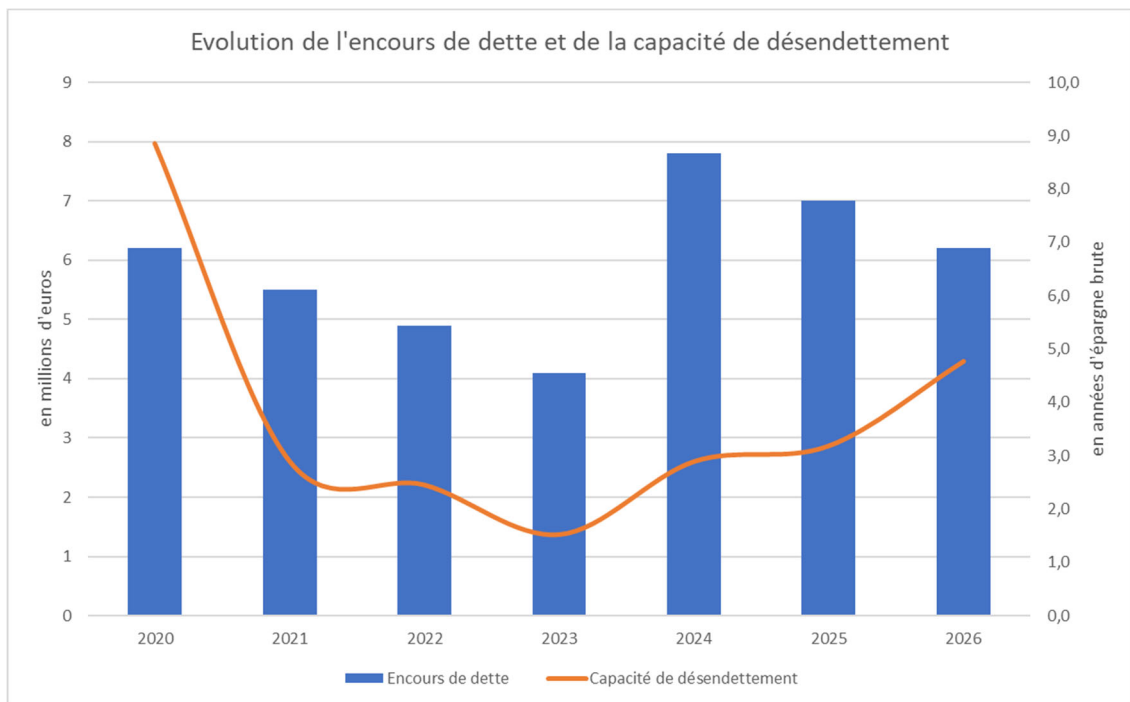
En ce qui concerne la vidéoprotection, la première phase d'équipement de la ville s'achève en 2026, concomitamment à la fin du marché dédié.

Pour ce qui est des liaisons douces, les travaux réalisés au niveau de la douane de Mategnin fin 2025 ont été réglés en début d'année 2026, sur la base de restes à réaliser. Pour l'heure, ce sont les seuls crédits affectés à cette AP/CP en 2026.

Enfin, en ce qui concerne la modernisation de l'éclairage public, un volume financier de 200 000 € devrait être consacré en 2026 à l'optimisation de ces équipements.

Le remboursement du capital de la dette – 835 k€

Hors recours à l'emprunt en 2026, le capital restant dû devrait atteindre 6,2 M€, contre 7,0 M€ fin 2025. Rapporté à une épargne brute prévisible de 1,3 M€, cela porte la capacité de désendettement de la ville à 4,8 ans, soit un ratio très honorable.



En conclusion, le BP 2026 permet d'envisager sereinement la transition entre les deux mandats, en préservant des marges de manœuvre en fonctionnement comme en investissement.